

Direction générale de l'environnement (DGE) Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

Annonce d'installation solaire (non soumise à autorisation)

Ce document et ses annexes doivent être envoyés à l'autorité communale. L'autorité compétente retourne le formulaire dans un délai de 30 jours dès réception.

	Requérant			Installateur, profes	ssionnel qualifié
Prénom, Nom :	M. & Mme Macphers		********************	OptimalGo	
Adresse :	Route de Saint-Cerg	ue 53	***************************************	Chemin du poste 16b	
NP/lieu :	1260 Nyon		***************************************	1279 Chavannes de Bo	gis
Tél. :		·····	***************************************	078 950 61 84	
E-Mail:				info@optimalgo.ch	
Contrôle du res 1. Conditions in ⊠ Le bâtiment n	pect des critères le itiales pour ne pas 'est pas un bien cul	égaux s être soumis à turel d'importan	autorisation ce nationale ou ca	ntonale (bâtiments en	DGTL par la commune) note *1* et *2*)
□ Le bâtiment n avec objectif e	l'est pas dans un sit de sauvegarde A, si	e naturel ou invite IFP, etc.) <i>voi</i>	entaire d'importand r sous <u>www.geo.vo</u>	ce nationale ou cantor <u>l.ch</u> thème patrimoine	nale (site ISOS national et environnement
32a al. 1 OAT) ¹ ,				ou en zone agricole ((art. 18a al. 1 LAT et
	est suffisamment ac				
	as les pans du toit p		ment de plus de 20	cm	
	as du toit, vu du de		noce tooksigues*		
	chissante selon l'éta	t des connaissa exceptions pour	nces techniques raisons technique	s ou une disposition d	écalée en raison de la
	le sont admissibles	sacchione boar	Tailoono tootiiniquo		
d'activité, zone L'installation □ ne dépasse p □ est placée su degrés □ est peu réfléc	d'utilité publique dest suffisamment and l'arête supérion de l'arête supérion du beneue l'étar	ou zone mixte) daptée au toit, e eure du toit de p oord du toit pour t actuel des con	(art. 18a al. 1 LAT elle : olus de 1 m r ne pas être visible naissances techni	et 32a al. 1bis OAT) e d'en bas avec un an ques*	
mixtes (art. 68a □ L'installation (2 ^{ter} RLATC) est réalisée sur une	toiture plate en	zone d'activité, zo		t é publique ou zones u zone mixte et ne port cle 32b OAT.
□ L'installation	s solaires au sol ou est réalisée au sol o turel d'importance n	u en façade, re	présente une surfa	ce maximale de 8m² e	et ne porte pas atteinte
•	de l'installation				
· •	Route de Saint-Ce	ergue 53 parcelle			1436
NP / Commune	1260 Nyon		Affect	ation du bâtiment	Habitat individuelle
Capteurs sola	ires				
thermiques thermiques the the thermiques the the thermiques the	□ vitrés	□ autres	fabricant et type	// 	
_	surface (m²):		dimensions du c	hamp	
⊠ photovoltaïques		□ autres	fabricant et type	Meyer Burger	Black 390
priotovoitalques	surface (m²)		dimensions du c		
orientation :/S-0	°; E=-90°; O=+90)	***************************************	inclinaison :(hor.=	TANAMATAN CANAMATAN AND AND AND AND AND AND AND AND AND A	
•	,E=-90,O=+90) ure ⊠ rapporté sur		•		

¹ Rapport explicatif de l'office fédéral du développement territorial relatif à la révision partielle du 2 avril 2014 de l'OAT Formulaire d'annonce d'installation solaire dans le canton de Vaud – juillet 2022

Annexes à joindre obligatoirement

- ☐ plan de situation, extrait cadastral ou photo aérienne (www.geo.vd.ch, www.google.ch/maps)
- photo du bâtiment avec dessin de la surface des capteurs (photomontage) ou plans cotés
- photo ou prospectus des capteurs solaires

Recommandations

- *Le propriétaire doit s'assurer auprès du concepteur de l'installation (généralement l'installateur) que le risque d'éblouissement des voisins est évalué et pris en compte et, si nécessaire réduit, conformément au guide Swissolar²: Guide pratique des installations solaires selon LAT (Annexe 1 : Réflexion et éblouissement)
- Pour les installations photovoltaïques, le projet doit comporter à la fois les informations relatives à l'emplacement des panneaux mais également des installations techniques et du raccordement électrique. De plus, les installations techniques doivent être réalisées conformément à la législation en vigueur, entre autres les prescriptions de protection incendie (prescriptions AEAI), les exigences en matière de sécurité lors des travaux (SUVA et RPAC) ainsi que l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Les installations photovoltaïques de plus de 30 kVA sont soumises à l'approbation de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, de même que les raccordements électriques et stations de transformation.
- Il est recommandé au propriétaire d'informer ses voisins du projet d'installation solaire.

Signatures

Par sa signature, le requérant atteste que le projet présenté est complet, qu'une demande de raccordement de son installation de production a été adressée à son distributeur d'électricité et qu'il respecte les dispositions légales et autres normes applicables.

	Requérant	Entreprise, installateur
Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise	M. & Mme Macpherson	OptimalGo Chemin du poste 16b 1279 Chavannes de Bogis
Responsable, tél.:		Thomas Filipetto
Lieu, date :	Vich, le	Chavannes de Bogis, le 01.07.2024
Signatures:		Attack

Dé	écision de la commune ou du canton (à communiquer au requérant)	
	Projet dispensé d'autorisation selon art. 18a al. 1 LAT ou 68a al. 2, ou 2 ^{bis} RLATC Le projet peut être réalisé dès réception du présent avis, conformément à son descriptif.	
	Projet soumis à une procédure d'autorisation Exposé des motifs :	

Signature des responsables

Nom, adresse ou tampon de la Commune/Canton	communaux	cantonaux (DGTL)
Responsables :		
Titres:	In the second	
Lieu, date :	- 4	
Signatures:		

Aides financières :

Capteurs solaires thermiques :

www.vd.ch/energie aides financières, solaire thermique

Capteurs solaires photovoltaiques :

www.pronovo.ch rétribution à prix coûtant RPC ou rétribution unique

Certaines communes octroient des aides financières

² www.swissolar.ch / rubrique : pour les professionnels – matériel photovoltaïque – guides pratiques et brochures

Déductions fiscales :

www.vd.ch/energie

subventions, autres aides, déductions fiscales

Informations sur le solaire :

www.swissolar.ch www.suisseenergie.ch infoline: 024 566 52 24

infoline: 0848 44 44 44 rubrique production d'énergie, l'énergie solaire

Adresses:

DGE - DIREN, Direction générale de l'environnement - Direction de l'énergie Avenue de Valmont 30b, 1014 Lausanne, T : 021 316 95 50, info energie@vd.ch

DGTL - DAC, Direction générale du territoire et du logement - Direction des autorisations de construire Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, T : 021 316 74 11, info.dgtl@vd.ch
DGIP - MS, Direction générale des immeubles et du partinoine, Section monuments et sites

Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne, T : 021 316 73 30, monuments@vd.ch

ESTI, Inspection fédérale des installations à courant fort Chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne, T : 021 311 52 17, info@esti.admin.ch

Meyer Burger Black

Type de produit : MB_B120AyB_XXX

375 - 395 Wp

Pour un rendement maximal combiné à une esthétique exceptionnelle : Module photovoltaïque haute performance avec cellules à hétérojonction et SmartWire Connection Technology (SWCT®).



Made in Germany. Designed in Switzerland.

Production et développement conformes aux normes de qualité les plus strictes.



Rentabilité maximale

Meilleur rendement énergétique à surface équivalente même par temps nuageux ou très chaud.



Durée de vie exceptionnelle

Stabilité accrue des cellules et résistance aux micros fissures grâce au système d'interconnexion breveté SmartWire.



Développement durable

Création de valeur ajoutée régionale, abandon du plomb et production avec 100 % d'énergie renouvelable.



Fiabilité garantie

Rendements assurés par une garantie de 25 ans sur le produit et les performances.



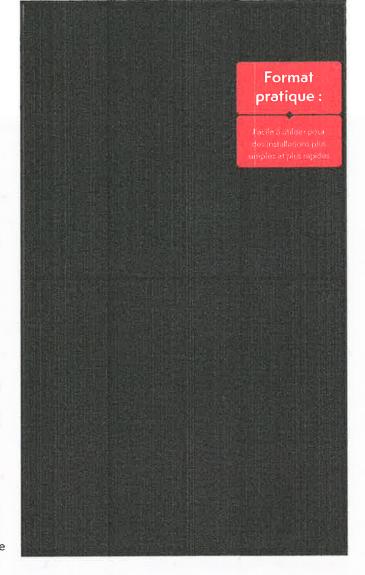
Esthétique soignée

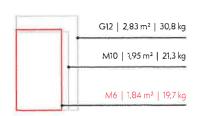
Design suisse, discret qui s'adapte à tous les types de toitures et les architectures exigeantes.



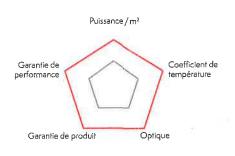
Extrêmement pratique

Manipulation facilitée en toiture, flexibilité maximale pour les calepinages et performance maximale du système grâce à son format compact.





^{*}Comparaison des formats

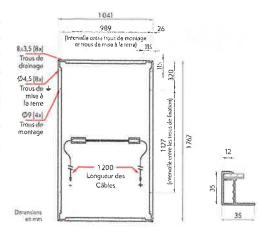






Données mécaniques

Dimensions [mm]	1767 x 1 041 x 35
Poids [kg]	19,7
Face avant	Verre solaire trempé thermiquement, 3,2 mm, avec revêtement antireflet
Face arrière	Backsheet noir imperméable
Cadre	Aluminium anodisé noir
Type de cellule solaire	120 demi-cellules, mono n-Si, HJT avec SWCT®
Boîtes de jonction	3 diodes, IP68 selon IEC 62790
Câble	Câble PV de 4 mm², 1,2 m de long selon EN 50618
Fiche	1: MC4; 2: MC4-Evo2; 3: UKT Energy PV-CO02; 4: TE Connectivity PV4-S1 selon IEC 62852, IP68 agrès le branchement



Emballage















palettes Livraison par conteneur ou par camion. Pour le fret par camion, 0,76 mètre de chargement par palette 2 palettes gerbables.

Données électriques¹

Type de produit : MB_B120AyB_XXX"

Catégorle de puissance	Rendement	Puissan	ıce**	Courant de	court-circuit	Tensio	on à vide	Cou	ırant	Ter	ision
	η	P _{m4}			l _{ic}		Vec	l,	100	V	med
	[%]	[W			[A]		[V]	()	4]		V]
	STC ²	NMOT ³	STC	NMOT	STC	NMOT	STC	NMOT	stc	NMOT	STC
375	20,4	283	375	8,5	10,6	42,2	44,4	7,9	9,9	35,7	37,8
380	20,7	287	380	8,5	10,6	42,2	44,5	8,0	10,0	36,1	38,2
385	20,9	291	385	8,5	10,6	42,3	44,6	8,0	10,0	36,4	38,5
390	21,2	294	390	8,5	10,6	42,4	44,6	8,0	10,1	36,7	38,9
395	21,5	298	395	8.5	10,6	42.4	44.7	8.1	10.1	37.0	39.2

 $^{^{*}}$ XXX = Catégorie de puissance, y = Type de fiche [* Tolérance de puissance -0 W / +5 W pour STC

Coefficients de température

Coefficient de température I _{sc}	a	[%/K]	+0,033
Coefficient de température V _{oc}	В	[%/K]	-0,234
Coefficient de température P _{MPP}	Y	[%/K]	-0,259
Nominal Module Operating Temperature	NMOT ³	[°C]	44±2

Les coefficients de température indiqués sont des valeurs linéaires

Courbes I-V pour différentes irradiations

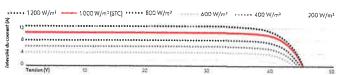
Meyer Burger Garantie

Puissance restante

95% 90%

85%

80%



Meyer Burger Moyenne du marché

Propriétés pour la conception du système

Tension maximale du système	[V]	1000
Courant inverse maximale admissible (OCPR)	[A]	20
Charge d'essai max. +/- (facteur de sécurité de 1,5 inclus)	[Pa]	6 000/4 000
Charge de conception maximale +/-	[Pa]	4 000/2 666
Classe de protection		11
Classement au feu selon la norme (EN 13501-1 / EN 13501-5)		E/B _{eoor} (t1)
Température de fonctionnement	[°C]	-40 à +85

Certifications

IEC 61215:2016, IEC 61730:2016, PID (IEC 62804), Résistance au brouillard salin (IEC 61701) Certifications enregistrées: résistance à l'ammoniaque (IEC 62716), poussière et sable (IEC 60068)

Procédure de test selon la norme IEC



Made in Germany. Designed in Switzerland.







Avis : toutes les données et spécifications sont préliminaires et peuvent être modifiées sans préavis, Rendez-vous sur meyerburger.com

2.0%

25 Années

Dégradation annuelle

25 ans Garantie de produit et de performance

Justificatif des mesures énergétiques

Pour bâtiments à construire/agrandissement et transformations/ changement d'affectation





	Commune: 1260 Nyon			Parcelle :	801	
	Projet/Objet : Route de Saint-Cergue 53 - Assainissement them	mique et in	stallation	PAC		
	Nature des travaux : Bâtiment à construire Construction nouvelle Agrandissement 2 Surélévation Aménagement d'un rural	i	☐ Char ☐ Amé sous volur	sformation 3) ngement d'affect nagement de co -sol sans modif me construit	ombles ication	et/ou du
	☐ Murs et dalles intérieurs évacue	és l	⊠ Réno	ovation de l'env	eloppe	
ouvrage	Adresse: Route de St-Cergue 53 Adresse: Route de	nitecture, Lu le l'Etraz 25				rgie, Gian Car la de Panlièvre 1
Maître de l'ouvrage	NPA, Lieu : 1260 Nyon e-mail : andrew@macpherson.ch Téléphone : 079 918 84 28 Téléphone : 076 822	architecture.c	Responsable du	Adresse : NPA, Lieu : e-mail : Téléphone :	gc.alghisi(@gcaenergie.ch
	Rou	architecte de l'Étr Vich-Co	27 25/	Signature :	<u>/</u> ()_L	gunt
		le resp du p	plir par onsable orojet jétique	A remplir pa responsab communa	le	Objet de compétence
	Eléments du justificatif de projet Formulaire	Néces	saire 8)	Annexé ⁹)	
	Part minimale d'énergie renouvelable	oui	non	oui EN-VD-72	non	Communale
	Justificatif : « Part minimale d'énergie renouvelable »					Continuation
	Enveloppe du bâtiment Justificatif: « Isolation - Performances ponctuelles » Justificatif: « Isolation - Performance globale »		□	☐ EN-VD-2a ☐ EN-VD-2b		Communale
	Installations de chauffage et de production d'eau chaude Justificatif : « Chauffage et eau chaude sanitaire »	×		☐ EN-VD-3		Communale
	Installations de ventilation Justificatif : « Installations de ventilation »		×	☐ EN-VD-4		Cantonale
	Installations de refroidissement et/ou humidification confort et process Justificatif: « Refroidissement / humidification »		×	☐ EN-VD-5		Cantonale

	le respo	olir par onsable rojet étique	A remplir par responsable communal	е	Objet de compétence
	Néces	saire ⁸⁾	Annexé 9)		
Eléments du justificatif de projet	oui	non	oui	non	
Installations et bâtiments spéciaux Justificatif: « Locaux frigorifiques » Justificatif: « Serres artisanales ou agricoles» Justificatif: « Halles gonflables» Justificatif: « Installation de production d'électricité » Justificatif: « Chauffage de plein air» Justificatif: « Piscines, jacuzzis et spa chauffés» Justificatif: « Eclairage» Justificatif: « Ventilation/climatisation »	0000000		☐ EN-6 ☐ EN-7 ☐ EN-8 ☐ EN-9 ☐ EN-VD-10 ☐ EN-VD-11 ☐ EN-12 ☐ EN-13	00000000	Communale Cantonale Cantonale Cantonale Communale Cantonale Communale Communale
Justificatif : « Nouveaux sites de consommation pour les Grands Consommateurs »		×	□ EN-VD-15		Cantonale
Demande de dérogation ☐ oui					Cantonale

Engagement : La construction sera réalisée conformément aux informations se trouvant dans les justificatifs ci-dessus.

¹⁾ à 9) Voir note en page 4

Remarques et explications

Abréviations, sources :

LVLEne Loi cantonale sur l'énergie du 16 mai 2006, révisée le 1^{er} juillet 2014

Aides à l'application :

EN-X www.endk.ch
EN-VD-72 www.vd.ch/energie

EN-VD-72 Justificatif: « Part minimale d'énergie renouvelable »

Les bâtiments à construire et les extensions de bâtiments existant (surélévations, annexes, etc.) doivent respecter les critères suivants :

Chauffage:

Les besoins de chaleur à atteindre varient en fonction du mode de production de chaleur :

- si celui-ci est totalement ou partiellement renouvelable, les besoins de chaleur à atteindre sont identiques à ceux de la norme SIA 380/1, édition 2009 (Qh< 100% Qh,li ou valeurs U< 100% Uli);
- si celui-ci est du gaz naturel, les besoins de chaleur à atteindre sont 20% inférieurs à ceux de la norme SIA 380/1, édition 2009 (Qh< 80% Qh,li ou valeurs U< 80% Uli);
- si celui-ci est du mazout ou du charbon, les besoins de chaleur à atteindre sont 40% inférieurs à ceux de la norme SIA 380/1, édition 2009 (Qh< 60% Qh,li ou valeurs U< 60% Uli)

Les chaudières bi-combustibles doivent respecter les exigences pour le vecteur fossile. Une nouvelle production de chaleur par un chauffage électrique direct n'est pas autorisée (article 30a de la loi sur l'énergie).

Eau chaude:

La production d'eau chaude sanitaire, dans des conditions normales d'utilisation, doit être couverte pour au moins 30% par l'une des sources d'énergie suivantes :

- des capteurs solaires :
- un réseau de chauffage à distance alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur;
- du bois, à condition que la puissance nominale de la chaudière excède 70 kW, hors des zones soumises à immissions excessives.

Electricité:

Les besoins d'électricité, dans des conditions normales d'utilisation, doivent être couverts pour au moins 20% par une source renouvelable.

Refroidissement et/ou humidification:

La consommation d'électricité pour alimenter une nouvelle installation de confort, pour des besoins de refroidissement et/ou d'humidification, respectivement de déshumidification, doit être couverte au moins pour moitié par une énergie renouvelable ou, la nouvelle installation doit être alimentée à 100% par une source renouvelable (eaux de surface, eau de la nappe phréatique, etc.)

EN-VD-2a Justificatif: « Isolation - Performances ponctuelles »

Selon la norme SIA 380/1 «Energie thermique dans le bâtiment», édition 2009.

Pour les nouvelles constructions, le justificatif doit être apporté pour tous les éléments formant une enveloppe complètement fermée autour des zones chauffées ou refroidies. Lors de transformations ou de changements d'affectation, le justificatif ne concerne que les éléments touchés par ces travaux.

Les conditions de justification par cette méthode sont celles fixées par la norme, à savoir qu'elle est toujours admise, sauf dans le cas de façades rideaux ou lorsque les vitrages ont un taux de transmission d'énergie globale inférieur à 0,3.

EN-VD-2b Justificatif: « Isolation - Performance globale »

Selon la norme SIA 380/1 «Energie thermique dans le bâtiment», édition 2009.

Pour les nouvelles constructions, le besoin de chaleur doit être justifié pour l'ensemble des zones chauffées ou refroidies. Lors de transformations ou de changements d'affectation, la performance globale doit concerner au minimum tous les locaux ayant des éléments touchés par la transformation ou le changement d'affectation.

Stations climatiques:

- Payerne si altitude < 800 m;
- La Chaux-de-Fonds si altitude >800 m et dans l'Arc jurassien ;
- Adelboden si altitude >800 m et dans les Préalpes.

voir:

LVLEne, art. 28a LVLEne, art. 28b LVLEne, art. 30b Aide EN-VD-72

Aide EN-2

LVLEne, art. 28

LVLEne, art. 28 Aide EN-2

EN-VD-3	EN-VD-3 Justificatif: « Chauffage et eau chaude sanitaire » Le justificatif doit être apporté pour tout élément nouveau, transformé ou remplacé.	
EN-VD-4	Justificatif: « Installations de ventilation » Le justificatif doit être apporté pour tout élément nouveau ou remplacé assurant le soufflage, la reprise et/ou le traitement de l'air.	LVLEne, art. 28 Aide EN-4
EN-VD-5	Justificatif: « Refroidissement / humidification » Le justificatif doit être apporté pour tout élément nouveau ou remplacé assurant le refroidissement, l'humidification et/ou la déshumidification des locaux.	LVLEne, art. 28 Aide EN-5
EN-VD 6/7/8	Justificatif « Locaux frigorifiques/Serres artisanales ou agricoles/Halles gonflables » Le justificatif doit être apporté pour tous les nouveaux éléments et pour toutes les parties d'installation concernées par une transformation. Pour locaux frigorifiques: les renseignements concernant les éventuels rejets de chaleur de l'installation de production de froid sont à mentionner avec les installations de chauffage (voir EN-3).	LVLEne, art. 28 Aide EN-6 Aide EN-7 Aide EN-8
EN-VD-9	Justificatif: « Installation de production d'électricité » Le justificatif doit être apporté pour tous les nouveaux éléments et pour toutes les parties d'installation concernées par une transformation d'installation de production d'électricité utilisant des combustibles fossiles.	LVLEne, art. 18 Aide EN-9
EN-VD- 10/11	Justificatif « Chauffage de plein air» / « Piscines et jacuzzis extérieurs chauffés » Le justificatif doit être apporté pour tous les éléments d'installation nouveaux, remplacés ou concernés par une transformation, ainsi que lors du remplacement du générateur de chaleur.	LVLEne, art. 28 Aide EN-10
EN-12/13	Justificatif: « Eclairage» / « Ventilation/climatisation » Selon la norme SIA 380/4 « L'énergie électrique dans le bâtiment », édition 2006. Habitat excepté, le justificatif doit être apporté pour tout bâtiment à construire, transformation ou changement d'affectation dont la surface de référence énergétique dépasse 1'000 m².	LVLEne, art. 28 Aide EN-12 Aide EN-13
EN-VD-15	Justificatif « Nouveaux sites de consommation pour les Grands Consommateurs » Le justificatif doit être apporté pour les nouveaux sites. Il doit comporter une étude analysant plusieurs variantes favorisant l'efficacité énergétique et la part d'énergie renouvelable.	LVLEne, art. 28c LVLEne, art. 28d

Notes relatives aux pages 1 et 2 du formulaire

1) Bâtiments à construire : Toutes les nouvelles constructions destinées à être chauffées de manière active sont soumises à la loi sur l'énergie.

Agrandissement : En cas de surélévation du bâtiment de constructions annexes ou de transformations conséquentes pouvant s'apparenter à une nouvelle construction, notamment lorsque les murs intérieurs et les dalles sont évacués, les exigences

s'appliquant aux nouvelles constructions sont à respecter.

3) Transformation: Un élément de construction ou des parties de bâtiments, notamment son enveloppe, sont dits « touché par les transformations » si des travaux plus importants qu'un simple rafraîchissement ou des réparations mineures sont entrepris. Sont notamment considérés comme « touché par les transformations » : Une nouvelle couverture de toiture ou sa rénovation ; La rénovation de façades (excepté des rénovations mineures ou de simple rafraîchissement de peinture) ; Le remplacement des

Changement d'affectation : Du point de vue énergétique, un élément de construction ou partie de bâtiment sont considérés comme touchés par un changement d'affectation dès lors que leur température intérieure, définie pour des conditions normales d'utilisation, est modifiée.

Com: Objet de compétence communale.

6) Cant : Objet de compétence cantonale.

7) Le justificatif fait partie intégrante de la demande de permis, et son contrôle est du ressort de l'autorité d'octroi du permis de construire. Cette dernière ne peut délivrer un permis que lorsqu'elle a validé le justificatif.

8) Nécessaire : Pour cette demande, le formulaire doit-il être rempli ?

9) Annexé : Le formulaire nécessaire rempli est-il annexé ?



EN-VD-2a

Justificatif énergétique Isolation Performances **ponctuelles**Objet de compétence communale

ommune : 1260 Nyon			I	N° parcelle : <u>80</u> 1
bjet : Maison individuelle - Assainissement thermique d	e l'envelo	ppe		
Protections solaires				
⊠ Extérieures (Volets, stores)				
☐ Intérieures	مامينا طم ا	e velour e		
Pas de protection, motif et ca	aicui de i	a valeur y		
Refroidissement				
remoidissement	I-VD-5			
Eléments d'enveloppe et exigences pour bât	iments	neufs		
(y compris extensions et nouveaux volumes chauffés)	iiiiciits	iicais		
Catégorie d'ouvrage:				
Agent énergétique				
pour le chauffage :				
Le justificatif des ponts thermiques répond aux exigences	:			
Eléments contre l'extérieur ou enterrés à moins	N°	Valeur U	calculée	Valeurs U limites
de 2 m	2	W/n	n²K	W/m²K
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Portes				0.0
Portes				0.0
		U _{vitrage}	U _{fenêtre}	
Fenêtres et portes-fenêtres				0.0
Fenêtres et portes-fenêtres				0.0
Fenêtres et portes-fenêtres				0.0
Eléments contre locaux non chauffés ou enterrés à plus de 2 m	N° ②	Valeur U W/n	calculée n²K	Valeurs U limites W/m²K
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Portes				0.0
		U _{vitrage}	U _{fenêtre}	
Fenêtres et portes-fenêtres				0.0
Fenêtres et portes-fenêtres				0.0
Caissons de store				0,0
Caissons de store		1		0.0



Catégorie d'ouvrage: II = habitat individuel

EN-VD-2a

Justificatif énergétique Isolation Performances ponctuelles

Objet de compétence communale

Eléments d'enveloppe et exigences pour bâtiments existants

léments contre l'extérieur ou enterrés à moins e 2 m	N° ②	Valeur U W/m		Valeurs U limite W/m²K
pit/plafond	T1	0.:	15	0.25
iurs, sols	F1	0.:	18	0.25
iurs, sols	F2	0.:	15	0.25
iurs, sols	F3	0.:	15	0.25
iurs, sols				0.25
ortes				1.3
ortes				1.3
		U _{vitrage}	U _{fenêtre}	
enêtres et portes-fenêtres				1.3
nêtres et portes-fenêtres				1.3
nêtres et portes-fenêtres				1.3
léments contre locaux non chauffés ou enterrés à us de 2 m	N° ②	Valeur U W/n		Valeurs limites W/m2K
ément enveloppe				0.00
ment enveloppe				0.00
ment enveloppe				0.00
ément enveloppe				0.00
ortes				1.6
		U _{vitrage}	U _{fenêtre}	
nêtres et portes-fenêtres				1.6
nêtres et portes-fenêtres				1.6
issans de stare	1			0.5
				0.5
aissons de store				0.5
	non, dem		-	écessaire, voir fo c calcul de la pe
stimation totale des travaux CFC 2 (hors extensions) : oût des travaux CFC 2 TTC, y compris honoraires)	250'00	0.00 (C	HF)	
aleur ECA selon contrat d'assurance :	1'007'71	.0.00 (C	HF)	



EN-VD-2a

Justificatif énergétique Isolation Performances ponctuelles

Documentation (→ joindre les plans)

Les plans et coupes à échelle réduite (A4 ou A3) doivent montrer les étages chauffés et les éléments d'enveloppe y relatifs. En cas de transformation ou de changement d'affectation, ces renseignements ne sont à fournir que pour les zones concernées, mais la documentation remise doit permettre de déterminer ce qui est concerné et ce qui ne l'est pas.

Justificatif des valeurs U (→ joindre calculs et documentation)

Tous les calculs des valeurs U sont à annexer. A cet effet, les documents suivants peuvent être utilisés:

- Eléments d'un catalogue de construction ou de fournisseur, avec mention du coefficient de conductivité thermique de l'isolant et de son épaisseur
- Calcul de la valeur U de l'élément
- Fenêtre selon cahier technique
- ① Toujours admises, sauf en présence de façades rideaux ou en cas d'utilisation de vitrages avec film de protection solaire dont le taux de transmission d'énergie globale est inférieur à 0,3.
- ② Correspond aux numéros d'éléments d'enveloppe à mentionner sur les plans annexés.
- 3 Le justificatif des ponts thermiques selon SIA 380/1, édition 2009, chiffre 2.2.3.4 n'est pas exigé lorsque les éléments d'enveloppe Plans opaques respectent les performances ponctuelles renforcées.
- 4 Selon exigences de SIA 380/1, édition 2009

Explications/motifs de non conformité et	demande de dérogation
Annexes obligatoires	
 Plans (1:100) avec désignation des éléments Liste et composition des éléments d'enveloppe, calculs des valeurs U Check-list des ponts thermiques 	Autre:

Signatures		
	Justificatif établi par :	A REMPLIR PAR LA COMMUNE Le justificatif est certifié complet et correct
Nom et adresse,	GCAEnergie	
ou tampon de l'entreprise	Chemin de Panlièvre 16A 1266 Duillier	
Responsable, tél. :	Gian Carlo Alghisi	
Adresse mail :	gc.alghisi@gcaenergie.ch	
Lieu, date, signature	Duillier, le 01 juillet 2024	



EN-VD-3

Justificatif énergétique Chauffage et eau chaude sanitaire Objet de compétence communale

Commune : 1260 Nyon N° parcelle : 801

Objet : Mais	son individuelle - Installation d'une	pompe à chaleur air/eau	***	
Production d	e chaleur			
Installation	Type de générateur de chale	eur	Puissance thermique	But
remplacée	PAC air/eau avec appoint électr.	installée dans le bâtiment	8 kW	⊠ Ch ⊠ ECS
			kW	Ch ECS
:			kW	Ch ECS
Accumulateur de	déclaration de conformité (Ordonnan	m ² isolation d'usine (déclaration jisolation sur place (annexe 3 ce fédérale sur l'énergie, art 10) doit être vent seulement sur demande indiquer le nom	fournie par le distribu	
Isolation des cor robinetterie et po		de sanitaire (article 32 RLVL ⊠ oui ☐ non, motif de dérogation : ↓	Ene)	
· ·	emission de chaleur (artic leur uniquement isolés :	cle 33 RLVLEne) ⊠ oui □ non, motif de dérogation : ↓		
Température de dispositif d'émiss		☐ radiateur / convecteur / ☐ > s	50°C 50°C, motif : ↓	
		— —	35°C 35°C, motif : ↓	
Régulation de la	température par local :	vanne thermostatique électronique avec sonde d'an aucune, car chauffage au sol max. ≤ 30°C (justificatif à foi	avec température	de départ



EN-VD-3

Justificatif énergétique
Chauffage et
eau chaude sanitaire
Objet de compétence communale

Production d'eau ch	aude sanitaire (EC	S), (articl	ele 31 RLVLEne)
Accumulateur ECS:			on d'usine (déclaration de conformité①) on sur place (annexe 3 RLVLEne)
Température ECS ≤ 60°C	; ;	⊠ oui	☐ non, motif de dérogation : ↓
Isolation de la distribution annexe 3 RLVLEne :	ECS selon	oui	non, motif de dérogation : ↓
Sur demande, la déclaratio importateur). Projeteur/euses, ir	n de conformité (Ordonnanc nstallateur et contrôleurs doive	e fédérale sur ent seulement s	ur l'énergie, art 10) doit être fournie par le distributeur (fabricant sur demande indiquer le nom du fournisseur.
Décompte individue (Soumis dès 5 unités d'od		ıffage et d	d'ECS (DIFC), (articles 41 à 44 RLVLEne)
Nombre d'unité d'occupat	tion :		
Bâtiment neuf ou existant		oui 🔲 no	on ↓ □ Puissance thermique spécifique < 20W/m² _{SRE} □ Label Minergie P □ Demande de dérogation, motif : ↓
		_	nis (art 48a RLVLEne) → Réglage à distance d'au moins 2 niveaux de température ambiante par unité d'occupation : □ oui □ non, motif de dérogation ↓
Explications/motifs	de non-conformité	é et dema	ande de dérogation
Signatures			31
Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise	Justificatif établi par : GCAEnergie Chemin de Panlièvre 16	A 1266 Duilli	A REMPLIR PAR LA COMMUNE Le justificatif est certifié complet et correct lier
Responsable, tél. :	Gian Carlo Alghisi		
Adresse mail :	gc.alghisi@gcaenergie.c	h	
Lieu, date, signature :	Duillier, le 01 juillet 202	wn 1	AC -

MACPHERSON 2 PANS

Route de Saint-Cergue 53, Nyon, 1260, Switzerland | 2 juil. 2024





APERÇU DU SYSTÈME



1 Onduleur



RÉSULTATS DE LA SIMULATION



Puissance DC Installée Puissance Max AC Atteinte

10,53 kWc

7,00 kw



Production D'énergie Annuelle 9,87 MWh



Émissions De CO2 Économisées 3,87 t



Arbres Équivalents Plantés

178



Puissance Max DC Atteinte

8,04 kw



Ratio DC/AC

115%



Puissance AC Installée

7,00 kw



Ratio De Performance

85%



Productible

937 kWh/kWc

PRODUCTION SOLAIRE

Production Totale - 100 % 9,87 MWh

Auto consommation - 45 % 4,42 MWh

Exporter - 55 % 5,45 MWh



CONSOMMATION

Consommation Totale - 100 % 12,00 MWh

Auto consommation - 37 % 4,42 MWh

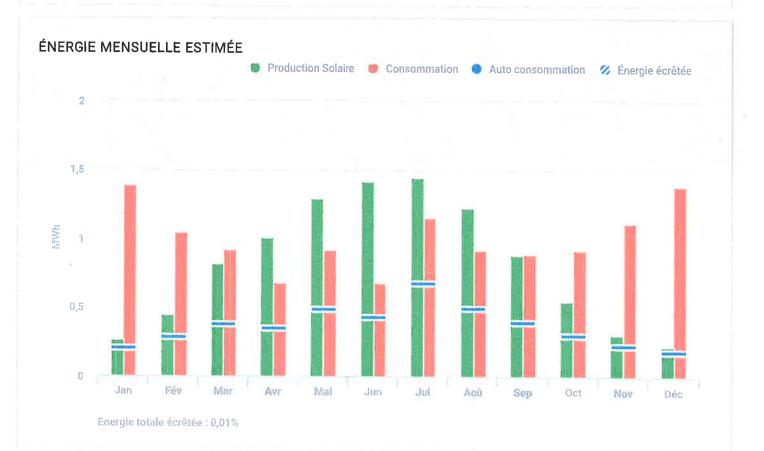
Achat - 63 % 7,58 MWh



MACPHERSON 2 PANS

Route de Saint-Cergue 53, Nyon, 1260, Switzerland | 2 juil. 2024





MODULES PV

Nombre o	-	Modèle	Pulssance crête	Pose	Orientation (0°=Nord, 90°=Est, 180°=Sud)	Azimutino	linaison
	14	Meyer Burger AG, Meyer Burger Black 390	5,5 kWc			326°	37°
	13	Meyer Burger AG, Meyer Burger Black 390	5,1 kWc	_		146°	37°
Total :	27		10,5 kWc	7.)			

ID du site: 2866644029580820

MACPHERSON 2 PANS

Route de Saint-Cergue 53, Nyon, 1260, Switzerland | 2 juil. 2024



ESTIMATION DES ÉCONOMIES RÉALISÉES ANNÉE 1

Mensuelle moyenne

Facture mensuelle

Facture avec SolarEdge

Économies sur facture

Compensation facture

CHF 320,00

CHF 120,37

CHF 199,63

62,38 %

Estimation des économies réalisées sur la durée de l'étude

CHF 49 579

Fournisseur: Romande Energie

Choisissez un tarif (prix d'achat de l'électricité): Normal (0.32 CHF/kWh)

Choisissez un tarif de vente: RE (0.18 CHF/kWh)

LISTE DES COMPOSANTS

Article: Tot	s al (CHF)	Numéro de produit (PN)	Quantité	Prix (CHF)	
7/2	SE7K Home Wave		1		
	S440 FR (DomTom) Entrée Panneau : 14,5A ls Sortie Onduleur : 15A et 60V	S440-1GM4MRM c et 60Voc	27	0,00	0,00
	Meyer Burger Black 390		27		

CONCEPTION ÉLECTRIQUE

Chaines par
Onduleur & Stockage Optimiseurs par chaine Modules PV par chaine



1 xSE7K Home Wave 8.04kW | 115% Surdimensionnement ល 1 x Chaîne



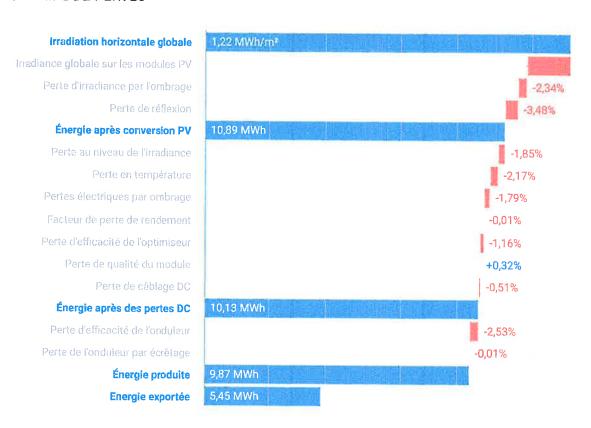
Ⅲ 27

MACPHERSON 2 PANS

Route de Saint-Cergue 53, Nyon, 1260, Switzerland | 2 juil. 2024



DIAGRAMME DE PERTES



PARAMÈTRES DE SIMULATION



Fuseau horaire	2/07/2024 UTC+2 (Zurich)
Station météo	Geneva (à 17,42 km)
Altitude	405 m
Source de données de la station	Meteonorm 7.1
Reseau	400V L-L, 230V L-N



FACTEURS DE PERTE

Ombrages proches	Activé
Albédo	0,20
Albédo bifaclal	0,30
Salissures / Masques lointains	0%
Modificateur d'angle d'incidence (IAM), ASHRAE b0 Param.	0,05
Facteur de perte thermique Uc (const) Montage sur impose	20
Facteur de perte thermique Uc (const) incline	29
Facteur de perte LID	0%
Indisponibilité du système	n %

Rue Juste Olivier 5 Bis 1260 Nyon www.eca-vaud.ch



Madame et Monsieur Wendy Macpherson et Andrew Macpherson Rte de Saint-Cerque 53 1260 Nyon

Nyon, le 15 septembre 2023 Réédité le 27 juin 2024

Police d'assurance Bâtiment

Commune:

246 Nyon

Numéro assuré :

20.00.14.29.78

Bâtiment :

1436

Numéro police :

101180754-0/3

Effet le

31.05.2023

VEUILLEZ RAPPELER LES DONNEES CI-DESSUS DANS TOUTE CORRESPONDANCE ECHANGEE AVEC L'ECA

2024 / 140

Valeur indexée

: Fr.

1'007'709.64

Volume total :

1'173 m3

Prime annuelle brute : Fr.

653.85 (timbre fédéral non compris)

Situation

: Nyon, Rte de St-Cergue 53

Affectation

: Habitation

Dernière estimation

: 05.09.2023

Couverture(s) complémentaire(s) au premier risque :

Date début Date fin

Côté cour, Côté jardin

05.09.2023

Premier risque Fr.

100'000.00

Conditions spéciales et/ou observations:

Les voies de recours sont indiquées au verso.

Couverture complémentaire "Côté cour, Côté jardin"

La police d'assurance comprend, dans les limites des dates précisées sur la police et à concurrence de la somme indiquée, les garanties selon conventions particulières Côté cour, Côté jardin.

Convention particulière selon l'article 9a) alinéa 1 chiffre 1 de la LAIEN

(Loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels). Les constructions ou parties de constructions facilement transportables ou qui sont particulièrement exposées à subir des détériorations par les forces naturelles en raison de leur nature ou situation (y compris les installations solaires qui présentent une résistance à la grêle (RG) inférieure à 3 au moment de leur installation) sont indemnisées à la valeur actuelle en cas de dommages éléments naturels.

Motif:

Annonce de travaux par le propriétaire

Logiciel: Lesosai v.2024.0 (build 1900) Logiciel appartenant à: GCAEnergie

Imprimé le: 26.06.2024 14:25:16 Fichier: AM&MM_StCergue53_1260Nyon.bld



page 1 de 3

1

0.1421 [W/m²K]

Valeur U

Statique

Toiture T1

Utilisation: Toiture/plafond Contre extérieur

Capacités thermiques [kJ/m²K]

Cm 10cm (24h): 32.8 Cm 3cm (2h): 32.8

Géometrie

Epaisseur [mm]: 308

Extérieur SIA 180 (2014)

Rse: 0.04 [m²K/W]

Rsi: 0.13 [m²K/W]

Météo:

Intérieur

mene

Payerne (CH), Altitude de l'ouvrage: 435 m (-55 m)

Section 1 (Proportion de cette section 94%)

Nom matériau		Epaiss.	Sd	λ	μ	ρ	С	R
Tom material		[cm]	[m]	[W/mK]	[-]	[kg/m³]	[wh/kgK]	[m²K/W]
	Rsi							0.130
1 Project : Lambris de pin	1111111	2	1.4	0.14	70	520	0.611	0.143
2 Minergie ECO : Lé d'étanchéité bitumeux		0.5	240	0.17	48000	1100	0.5	0.029
3 SIA 279 : .Polystyrène expansé (EPS) 15-45 kg/m³		8	4.8	0.042	60	30	0.4	1.905
4 Project : Lambris de pin	0111111	1.3	0.91	0.14	70	520	0.611	0.093
5 Swisspor AG : swissporTETTO Alu		10	10000	0.022	100000	30	0.39	4.545
6 Project : Lame d'air		6	0.01	0.372	1	1.23	0.278	0.081
7 Project : Tuiles de terre cuite		3	0.3	1	10	2000	0.222	0.015
	Rse							0.085
dUg= 0 [W/m²K], dUf= 0	[W/m²K]						dR	0
							RT	7.026

frsi = 0.965 [-], frsi,min,cond = 0.710 [-], frsi,min,moist = 0.750 [-]

Caractéristique hygrothermiques

ouractorionque in,													
Premier mois: Janvier	Jan.	Fév.	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Facteur de sécurité
Intérieur													
Température [°C]	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	
Humidité relative [%]	51.2	52.4	56.5	59.8	67	71.8	75.4	75.6	68.8	63.1	55.7	52.8	
Extérieur													
Température [°C]	0.3	1.6	5.5	8.3	13.4	16.4	18.7	18.6	14.1	9.9	4.2	1.7	
Humidité relative [%]	80.4	77.5	72	69.7	70.1	70.5	68.7	70.6	76	80.6	81.9	82	

Projet:

Maison individuelle

Imprimé le: 26.06.2024 14:25:16

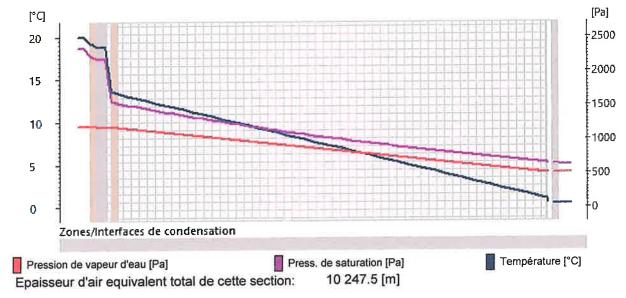


page 2 de 3

Ma: teneur en eau accumulée par unité de surface dans une interface Gc: taux de production d'humidité intérieure

·

Graphique en épaisseur d'air equivalente pour: Janvier



La section est exempte de condensation

Section 2 (Proportion de cette section 6%)

Nom matériau		Epaiss.	Sd	λ	μ	ρ	С	R
Non material		[cm]	[m]	[W/mK]	[-]	[kg/m³]	[wh/kgK]	[m²K/V/]
	Rsi		-					0.130
1 Project : Lambris de pin	671116	2	1.4	0.14	70	520	0.611	0.143
2 Minergie ECO : Lé d'étanchéité bitumeux		0.5	240	0.17	48000	1100	0.5	0.029
3 SIA 279 : .Polystyrène expansé (EPS) 15-45 kg/m³		8	4.8	0.042	60	30	0.4	1.905
4 Project : Lambris de pin		1.3	0.91	0.14	70	520	0.611	0.093
5 Project : swissporTETTO Alu		10	10000	0.022	100000	30	0.39	4.545
6 Project : Bois de construction typique CEN	144111	6	7.2	0.13	120	500	0.444	0.462
7 Project : Tuiles de terre cuite	HILLIA	3	0.3	1	10	2000	0.222	0.03
	Rse							0.040
dUg= 0 [W/m²K], dUf=	0 [W/m²K]						dR	0
							RT	7.377

frsi = 0.965 [-], frsi,min,cond = 0.710 [-], frsi,min,moist = 0.750 [-]

Caractéristique hygrothermiques

Caracteristique il	giotriciii	iques											
Premier mois: Janvier	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Facteur de sécurité
Intérieur													
Température [°C]	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	_
Humidité relative [%]	51.2	52.4	56.5	59.8	67	71.8	75.4	75.6	68.8	63.1	55.7	52.8	
Extérieur									/				
Température [°C]	0.3	1.6	5.5	8.3	13.4	16.4	18.7	18.6	14.1	9.9	4.2	1.7	
Humidité relative [%]	80.4	77.5	72	69.7	70.1	70.5	68.7	70.6	76	80.6	81.9	82	

Projet:

Maison individuelle

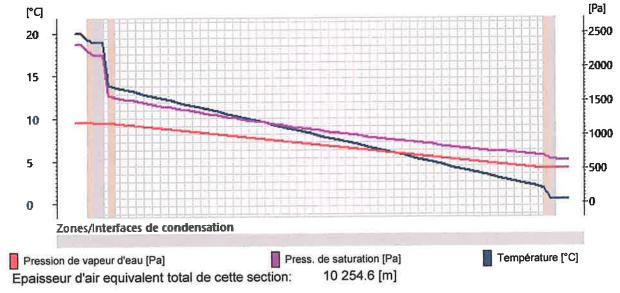
Imprimé le: 26.06.2024 14:25:16



page 3 de 3

Ma: teneur en eau accumulée par unité de surface dans une interface Gc: taux de production d'humidité intérieure

Graphique en épaisseur d'air equivalente pour: Janvier



La section est exempte de condensation

Logiciel: Lesosai v.2024.0 (build 1900) Logiciel appartenant à: GCAEnergie

Imprimé le: 26.06.2024 14:27:19

Fichier: AM&MM_StCergue53_1260Nyon.bld



page 1 de 2

Facade_rez_F1

Utilisation: Mur Contre extérieur

Capacités thermiques [kJ/m²K]

Cm 10cm (24h): 208 Cm 3cm (2h): 54

Géometrie

Epaisseur [mm]: 538

Intérieur SIA 180 (2014) Extérieur

3

0.1869 [W/m²K]

Valeur U

Statique

Rsi: 0.13 [m²K/W]

Rse: 0.04 [m²K/W]

Météo: Payerne (CH), Altitude de l'ouvrage: 435 m (-55 m)

Section 1

Nom matériau		Epaiss.	Sd	λ	μ	ρ	С	R
		[cm]	[m]	[W/mK]	[-]	[kg/m³]	[wh/kgK]	[m²K/W]
	Rsi							0.130
1 CEN : Enduit au plâtre 1000 kg/m³ CEN		1	0.1	0.4	10	1000	0.278	0.025
2 SIA 381/1 : Plot de ciment plein		18.5	2.31	1.1	13	2000	0.306	0.168
3 Project : Lame d'air		1	0.01	0.07	1	1.23	0.278	0.143
4 SIA 381/1 : Plot de ciment plein	All Hills	18.5	2.31	1.1	13	2000	0.306	0.168
5 Project : 764 Crépi à la truelle		0.8	0,08	0.8	10	1200	0.28	0.01
6 Project : swissporLAMBDA White 030		14	4.2	0.03	30	19	0.39	4.667
	Rse							0.040
dUg= 0 [W/m²K],	dUf= 0 [W/m²K]						dR	0
							RT	5.351

frsi = 0.954 [-], frsi,min,cond = 0.710 [-], frsi,min,moist = 0.750 [-]

Caractéristique hygrothermiques

Odraotonotique m	9.0	19400											
Premier mois: Janvier	Jan	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Facteur de sécurité
Intérieur													
Température [°C]	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	
Humidité relative [%]	51.2	52.4	56.5	59.8	67	71.8	75.4	75.6	68.8	63.1	55.7	52.8	
Extérieur													
Température [°C]	0.3	1.6	5.5	8.3	13.4	16.4	18.7	18.6	14.1	9.9	4.2	1.7	- 2
Humidité relative [%]	80.4	77.5	72	69.7	70.1	70.5	68.7	70.6	76	80.6	81.9	82	

Projet:

Maison individuelle

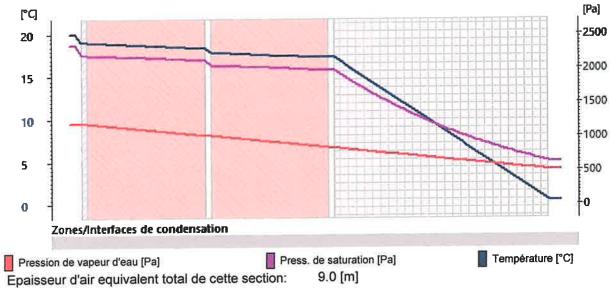
Imprimé le: 26.06.2024 14:27:19



page 2 de 2

Ma: teneur en eau accumulée par unité de surface dans une interface Gc: taux de production d'humidité intérieure

Graphique en épaisseur d'air equivalente pour: Janvier



La section est exempte de condensation

Logiciel: Lesosai v.2024.0 (build 1900) Logiciel appartenant à: GCAEnergie

Imprimé le: 26.06.2024 14:28:38 Fichier: AM&MM_StCergue53_1260Nyon.bld



page 1 de 2

Facade 1er F2

3 SIA 180 (2014) Extérieur Utilisation: Mur Intérieur Contre extérieur Valeur U Capacités thermiques Statique [kJ/m²K] 0.1394 [W/m²K] Cm 10cm (24h): 9 Cm 3cm (2h): Géometrie Epaisseur [mm]: 610 Rse: 0.04 [m2K/W] Rsi: 0.13 [m²K/W]

Météo: Payerne (CH), Altitude de l'ouvrage: 435 m (-55 m)

Section 1

Nom matériau		Epaiss.	Sd	λ	μ	ρ	С	R
		[cm]	[m]	[W/mK]	[-]	[kg/m³]	[wh/kgK]	[m²K/W]
	Rsi						1	0.130
1 SIA 381/1 : Plâtre cartonné	1111111	1.25	0.09	0.21	8	900	0.222	0.06
2 Fixit AG : FIXITherm Laine de pierre 034 (60-120 mm)		6	0.09	0.034	2	90	0.83	1.765
3 CEN : Enduit au plâtre 1000 kg/m³ CEN	1111111	1	0.1	0.4	10	1000	0.278	0.025
4 SIA 381/1 : Plot de ciment plein	Mille	18.5	2.31	1.1	13	2000	0.306	0.168
5 Project : Lame d'air		1	0.01	0.07	1	1.23	0.278	0.143
6 SIA 381/1 : Plot de ciment plein		18.5	2.31	1.1	13	2000	0.306	0.168
7 Project : 764 Crépi à la truelle		0.8	0.08	0.8	10	1200	0.28	0.01
8 Project : swissporLAMBDA White 030		14	4.2	0.03	30	19	0.39	4.667
	Rse							0.040
dUg= 0 [W/m²K], dUf= 0 [dR						
							RT	7.176

frsi = 0.966 [-], frsi,min,cond = 0.710 [-], frsi,min,moist = 0.750 [-]

Caractéristique hygrothermiques

Premier mois: Janvier	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Facteur de sécurité
ntérieur													
Température [°C]	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	
Humidité relative [%]	51.2	52.4	56.5	59.8	67	71.8	75.4	75.6	68.8	63.1	55.7	52.8	
Extérieur	Extérieur												
Température [°C]	0.3	1.6	5.5	8.3	13.4	16.4	18.7	18.6	14.1	9.9	4.2	1.7	
Humidité relative [%]	80.4	77.5	72	69.7	70.1	70.5	68.7	70.6	76	80.6	81.9	82	

Projet:

Maison individuelle

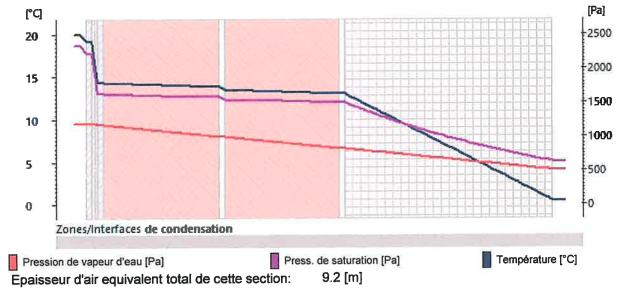
Imprimé le: 26.06.2024 14:28:38



page 2 de 2

Ma: teneur en eau accumulée par unité de surface dans une interface Gc: taux de production d'humidité intérieure

Graphique en épaisseur d'air equivalente pour: Janvier



La section est exempte de condensation

Logiciel: Lesosai v.2024.0 (build 1900)

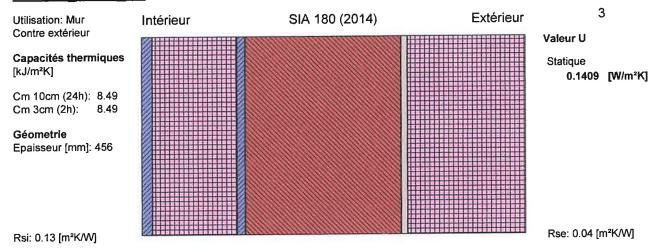
Logiciel appartenant à: GCAEnergie

Imprimé le: 26.06.2024 14:29:38 Fichier: AM&MM_StCergue53_1260Nyon.bld



page 1 de 2

Facade 2eme F3



Météo:

Payerne (CH), Altitude de l'ouvrage: 435 m (-55 m)

Section 1

Nom matériau		Epaiss.	Sd	λ	μ	ρ	С	R
Tom material		[cm]	[m]	[W/mK]	[-]	[kg/m³]	[wh/kgK]	[m²K/W]
	Rsi							0.130
1 Project : Plaque de plâtre cartoné	WHILE	1.25	0,09	0.21	8	850	0.222	0.06
2 Project : Laine de verre		10	0,15	0.05	2	40	0.286	2
3 CEN : Enduit au plâtre 1000 kg/m³ CEN	WHIII	1	0.1	0.4	10	1000	0.278	0.025
4 SIA 381/1 : Plot de ciment plein	all little	18.5	2.31	1.1	13	2000	0.306	0.168
5 Project : 764 Crépi à la truelle		0.8	0.08	0.8	10	1200	0.28	0.01
6 Project : swissporLAMBDA White 030		14	4.2	0.03	30	19	0.39	4.667
	Rse			1				0.040
dUg= 0 [W/m²K],		dR	0					
							RT	7.099

frsi = 0.965 [-], frsi,min,cond = 0.710 [-], frsi,min,moist = 0.750 [-]

Caractéristique hygrothermiques

Premier mois: Janvier	Jan.	Fév.	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Facteur de sécurité
Intérieur													
Température [°C]	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	
Humidité relative [%]	51.2	52.4	56.5	59.8	67	71.8	75.4	75.6	68.8	63.1	55.7	52.8	.55
Extérieur													
Température [°C]	0.3	1.6	5.5	8.3	13.4	16.4	18.7	18.6	14.1	9.9	4.2	1.7	
Humidité relative [%]	80.4	77.5	72	69.7	70.1	70.5	68.7	70.6	76	80.6	81.9	82	

Projet:

Maison individuelle

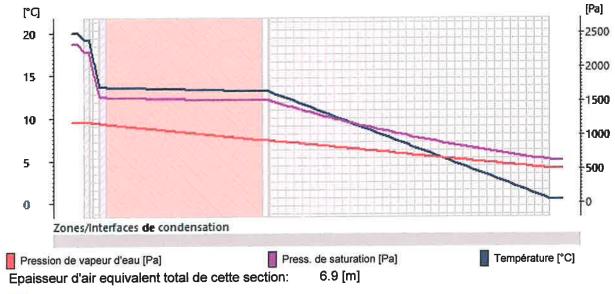
Imprimé le: 26.06.2024 14:29:38



page 2 de 2

Ma: teneur en eau accumulée par unité de surface dans une interface Gc: taux de production d'humidité intérieure

Graphique en épaisseur d'air equivalente pour: Janvier



La section est exempte de condensation